



Mairie de Fenioux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2019

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM. BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, RENAULT Françoise, SÉNÉCHAUD Julie MM. FOURRÉ Jean-Claude, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Absentes : Mmes AUDEBRAND Christelle, DUVAL Marina, GEAY Isabelle, M. LIÉBOT Jean-Michel.

Procuration de M. NETIER Cédric à Mme BOUTIN Mireille.

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Atelier municipal : assistance technique

M. le Maire présente à l'assemblée un devis de 5 040 € ttc de ltes pour assistance technique à la rédaction d'un mini cahier des charges quantitatif avec plan de principe de distribution et localisation et localisation des différents éléments pour consultations d'entreprises concernant l'atelier municipal, l'arrosage du terrain de foot, l'alimentation de l'aire de lavage des véhicules.

Travaux du lotissement les Noisetiers : modification délibération 2018-030

Des travaux supplémentaires sont nécessaires ainsi qu'une actualisation du devis présenté par BONNEAU TP (41 157,60 € ttc).

Le nouveau devis est de 49 158.30 € ttc soit 8 000,70 € en plus.

Optimisation bases fiscales

La suppression progressive de la taxe d'habitation décidée par l'Etat pour atteindre son plein effet en 2020 remet en cause le système fiscal actuel et peut engendrer un manque à gagner du fait du mécanisme de compensation figée.

Sans remettre en cause le travail annuel de la commission communale des Impôts directs (CCID) ni celui des services fiscaux départementaux, il peut être procédé à une mise à jour dans sa globalité en détectant les fausses vacances, les éléments de confort non déclarés, les fausses ruines.

C'est pourquoi, la communauté de communes Val de gâtine, par délibération du 7 mai 2019, a souhaité lancer une démarche d'optimisation des bases fiscales sur l'ensemble de son périmètre en étroite collaboration avec ses communes adhérentes afin de permettre à l'administration fiscale de reclasser les bâtis dans la catégorie afférente et ainsi impacter directement la valeur locative servant au calcul de la fiscalité locale.

le conseil municipal DECIDE :

- D'engager la commune de Fenioux à s'inscrire dans un travail d'optimisation de ses bases fiscales dès 2019

- D'accepter de participer financièrement aux frais de mise à disposition du logiciel avec formation, calculés au prorata du nombre de logements taxés de la commune en 2018 sur la base de 50% du coût total (8120 €) soit 276,79 €

Fixation loyer

Suite au départ du locataire du 3, route du lotissement, le conseil municipal fixe le loyer à 400 € par mois pour le nouveau locataire.

Planning prévisionnel élections européennes

De 8 h à 10 h 30 : M. J.-P. BASTY, Mmes M. DUVAL et J. SÉNÉCHAUD

De 10 h 30 à 13 h : MM. C. GUITTON, J. NICOLE et Mme F. RENAULT

De 13 h à 15 h 30 : Mmes V. TEXIER, M. BOUTIN et M. J.-C. FOURRÉ

De 15 h 30 à 18 h : MM. M. GALLARD, C. NETIER et Mme I. GEAY

Demandes de subvention

Le conseil refuse de verser une subvention à l'Apel et le Foyer Socio-Educatif de Secondigny.

Informations diverses

Tour cycliste Poitou-Charentes Nouvelle Aquitaine passera dans la Commune le 27 août. Des signaleurs seront nécessaires. Une réunion aura lieu le 3 juin à 20 h 30.

A Fenioux le 23 mai 2019

La secrétaire de séance,
V. TEXIER

Le Maire,
J.-P. BASTY